

~~8 Lk 7757~~

~~1854.3.~~

Nekr R 0038

NOTICE

SUR

JEAN-JAQUES RIGAUD

Ancien Syndic



GENÈVE

IMPRIMERIE F. RAMBOZ ET C<sup>ie</sup>

1854

*W. D.*



NOTICE

SUR

JEAN-JAQUES RIGAUD

**Ancien Syndic**

Né à Genève le 8 décembre 1785, mort le 28 mars 1854.

---

GENÈVE

IMPRIMERIE F. RAMBOZ ET Cie

—  
1854



## NOTICE

SUR

## JEAN-JAQUES RIGAUD

Ancien Syndic

Hier tout Genève semblait s'être réunie pour rendre les derniers devoirs à M. l'ancien syndic Rigaud. L'affluence des citoyens qui a suivi son convoi funèbre, à la tête duquel marchait le Conseil d'Etat, et le sentiment unanime qui s'est exprimé dans cette circonstance, ont montré que les vertus et les services de ce magistrat sont appréciés par tous les Genevois. La courte notice que nous allons donner

sur la vie de M. Rigaud est destinée à justifier cette impression universelle.

Jean-Jaques Rigaud était né le 8 décembre 1785, d'une famille reçue à la bourgeoisie à la fin du 16<sup>e</sup> siècle et toujours dévouée à son pays. Son oncle, le syndic Pierre-André Rigaud, avait entre autres rempli des missions importantes pour la République à Londres et auprès des cantons suisses dans les années 1789 à 1791. Dès après la Restauration, M. Jean-Jaques Rigaud fut élu membre du Conseil Représentatif à la première formation de ce corps en 1814; auditeur en 1816; capitaine d'une des compagnies de la milice à Saint-Gervais en 1818; conseiller d'Etat en 1821; lieutenant de police dans les années 1822 et 1824; syndic en 1825. Il a exercé cette charge onze fois en qualité de premier syndic, dans les années 1825, 1827, 1829, 1831, 1833, 1835, 1837, 1839, 1841, 1842, 1843. Chef de la députation du canton de Genève à la Diète, huit fois, dans les années 1830, 1832, 1833, 1834, 1835, 1837, 1838, 1841. Président de l'Assemblée constituante en 1841. Nommé, après la constitution de 1842, membre du Grand Conseil par quatre collèges; puis

conseiller d'Etat et premier syndic la même année. Président du Grand Conseil en 1845; de nouveau membre de ce corps en 1846.

Ainsi il a été accordé à M. Rigaud de servir son pays depuis le premier jour de la Restauration jusqu'à celui où la maladie est venue enchaîner l'activité de ses forces. Dire en détail ce qu'il a été pendant cette carrière publique de trente-deux années, ce serait donner à l'exacte vérité l'apparence d'une louange continue. Mais nous prenons pour garant de nos éloges l'impression que M. Rigaud laisse dans tous les esprits. Doué de facultés éminentes, qui s'adaptaient particulièrement aux fonctions de magistrat genevois, M. Rigaud possédait l'entente parfaite des intérêts et de l'esprit du pays. Cette entente, il la puisait dans son cœur non moins que dans sa tête. Chez lui, la bienveillance s'unissait à la fermeté; l'affection de ses concitoyens était un besoin pour lui. Qui d'entre eux est jamais sorti mécontent d'un entretien avec lui? Qui, de ceux qui l'ont connu, ne verra pas toujours par la pensée ce magistrat aimé, si richement pourvu des dons extérieurs, orner par sa belle figure, par sa tenue

gracieuse et digne, la présidence de nos assemblées politiques, celle de nos fêtes nationales ou de nos comités des arts?

Ce qui est surtout digne de mémoire pour Genève, c'est que la marche sagement libérale que M. Rigaud a contribué à imprimer au gouvernement dont il fit partie, et la confiance publique qui en a été la conséquence, ont servi puissamment à maintenir notre pays heureux et calme pendant vingt-sept ans, au milieu de circonstances souvent critiques, comme au milieu des plus favorables. M. Rigaud proposa ou appuya, dans les Conseils, toutes les mesures législatives qu'une opinion éclairée signalait comme des améliorations désirables. L'organisation judiciaire; la séparation des pouvoirs; l'amovibilité des fonctions du Conseil d'Etat; la publicité des débats du Conseil Représentatif; l'abaissement du cens électoral, à deux reprises; l'organisation et la discipline de la milice; des travaux publics importants, des constructions utiles dans les communes, la réduction des fortifications de la ville, et d'autres améliorations matérielles nombreuses, dans l'intérêt de Genève et du canton, se

rattachent à l'administration que M. Rigaud a dirigée ou partagée.

La manière dont il a présidé la députation de Genève à la Diète, dans huit sessions et dans les conjonctures les plus difficiles, a laissé un souvenir dont l'honneur s'est réfléchi de sa personne sur l'Etat qu'il représentait. Dans ce corps, composé de l'élite des magistrats suisses, la distinction et le commerce aimable et sûr du chef de notre députation lui gagnaient la considération et l'affection.

M. Rigaud en a recueilli plus d'un témoignage flatteur, entre autres dans le choix qu'on fit de lui pour aller, avec M. de Wyss, bourgmestre de Zurich, complimenter à Colmar, au nom de la Suisse, le roi Louis-Philippe, visitant les provinces de l'est de la France ; et de nouveau, en 1854, de concert avec M. de La Harpe, pour complimenter le roi de Sardaigne Charles-Albert, à son passage à Chambéry. En 1858, quand l'indépendance nationale, ce trésor des petits pays comme des grands, fut menacée, on se rappelle quelle part de responsabilité M.

Rigaud prit dans un conflit périlleux avec un puissant gouvernement voisin, et avec quelle énergie ce magistrat, dont la prudence semblait être la qualité dominante, contribua à diriger l'élan national vers une noble résistance.

Dans la Diète, comme dans nos Conseils cantonaux, la sûreté de son jugement, son sang-froid, sa patience pour la contradiction, son étude consciencieuse des affaires, firent de M. Rigaud un orateur dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire la voix qu'on écoutait avec le plus de confiance et d'utilité. Dans la présidence du Conseil Représentatif, qu'il a exercée dix ans, et plus tard dans celle de l'Assemblée constituante et du Grand Conseil, il déploya une habileté qui aurait pu servir de modèle à de plus grandes assemblées, et qui maintint dans les nôtres un ordre et une convenance qui n'ont pas été sans influence sur la rédaction des lois.

Nous ne passerons pas sous silence la sollicitude qui animait M. Rigaud pour l'industrie principale de Genève, la fabrique d'horlogerie et de bijouterie,

et pour tous les intérêts commerciaux du pays. L'étude du négoce avait occupé une partie de sa jeunesse. Et à quelle branche de connaissances la justice et l'application de son esprit ne le rendaient-elles pas propre ? La Société des Arts, dont il a été membre pendant trente-six ans, la Classe des Beaux-Arts, dont il a été réélu président dix fois, savent avec quel goût et quelle intelligence il suivait et appréciait leurs travaux. Depuis sa retraite des affaires publiques, M. Rigaud a composé une notice sur l'histoire des beaux-arts à Genève, qui à elle seule aurait suffi pour lui faire une réputation comme connaisseur et comme érudit. Il a fait ce travail dans les années où la maladie qui l'a conduit au tombeau luttait déjà chez lui contre sa forte organisation. La déchéance de ses forces, usées au service de Genève, a appelé sur les dernières années de M. Rigaud un respectueux intérêt de plus. Il en accepta les épreuves avec une soumission pieuse, et, dans son corps affaibli, son âme s'attacha à l'attente d'une meilleure demeure. S'il est permis de finir ces lignes en rappelant encore pour lui les pensées de la terre, disons que M. Rigaud a eu en partage pendant sa vie les douceurs du bonheur domestique, de la famille, de l'amitié

à un plus haut degré que la plupart des hommes. Croyons aussi que le sentiment d'avoir contribué au bien public autant qu'il l'a fait a dû augmenter le bonheur dont il a joui. La sagesse et la modération de son caractère l'empêchaient de s'enorgueillir à cette pensée ; mais nous, ses concitoyens, ses amis, soyons fiers de cet homme distingué, et demandons au Ciel qu'il accorde souvent à notre pays des magistrats pareils.

(Tiré du *Journal de Genève* du 1<sup>er</sup> Avril 1854)